

Solidaires



Rencontre avec le CSRT (Conseil Scientifique de la Recherche et de la technologie) - PARIS Le 30 Aout 2007

Thème : Chantier jeune chercheur

Présents pour Sud RE : Marie Bernadette Albert (CEMAGREF); Christine Buisson (INRETS); Patrick Gestin (INRA) ; Francis Vezzu (CNRS)

Présents pour le CSRT : Gérard Coutin (Secrétaire général) ; Henri Catz (Rapporteur) + membres dont nous n'avons pas pu noter les noms.

Henri Catz : Rappel de la mission confiée au CSRT par Mme le Ministre.

3 axes principaux :

La période de la thèse

La valorisation du doctorat

Carrières académiques, chercheurs et enseignants chercheurs.

Les délais sont très courts.

Remise d'un rapport sur le premier point pour le 12 septembre et rapport définitif pour le 30 septembre.

Il nous est rappelé que nous avons peu de temps (1/2 heure) et qu'il nous faut aller directement aux propositions concrètes et ne pas nous étendre sur les justifications.

1. Introduction

Nous rappelons qu'après le lancement du chantier le 9 juillet nous avons fait parvenir un document (voir fichier joint) reprenant notre intervention. Ce document reprend également qui nous sommes et nos positions.

Nous expliquons que nous sommes un jeune syndicat inter catégoriel, inter EPST et interprofessionnel à travers l'Union syndicale Solidaires.

Nous rappelons également notre représentativité en particulier auprès des non-titulaires au vu du bon score réalisé au CTPMESR à l'échelon des EPST. Et nous insistons pour que l'ensemble des précaires puisse s'exprimer en étant électeurs et éligibles dans les différentes instances de concertation.

Nous relevons que la lettre de saisine de madame le Ministre (voir fichier joint) souhaite que ce chantier jeune chercheur soit un pilier de la construction de la nouvelle université ; Nous indiquons que nous nous sommes opposés à la loi d'autonomie des Universités et que nous continuons à demander son abrogation.

2. Propositions

Pour nous, il y a deux problèmes de fond :

1. Travail gratuit de certains thésards :

Thèses non financées : Nous demandons que tous les thésards aient un contrat de travail et que toutes les thèses soient financées.

Durée de la thèse dépassant les 3 ans sans autre possibilité de financement des mois après la fin du contrat de travail que d'être inscrit aux ASSEDIC : ce n'est pas acceptable. Nous demandons que les contrats de travail puissent être prolongés au-delà des trois ans, sans toutefois qu'il y ait une dérive trop importante de la durée des thèses.

Ceci permettrait aux thésards de compléter leur expérience : faire d'autres recherches, corriger les publications soumises pendant la thèse etc.

2. Prolifération des CDD et autres contrats non-permanents

Nous demandons qu'il n'y ait que deux statuts :

- Un statut de chercheur en formation qui couvre la durée de la thèse
- Un statut de chercheur permanent. (fonctionnaire dans les EPST et à l'Université, CDI dans les EPIC et la recherche privée)

Nous précisons que les formations complémentaires, s'il y a lieu, ainsi que les séjours à l'étranger, peuvent très bien s'accomplir après le recrutement et pensons qu'il serait contradictoire avec l'objectif de « revalorisation » de la thèse préconisé de toutes parts, d'obliger les futurs doctorants-es à un nouveau parcours en CDD sous couvert de formation complémentaire !

Nous sommes donc contre l'institution des CDD à la fin de la période de thèse (post-docs....) avant la prise d'un emploi pérenne. Les chercheurs ne sont pas recrutés pour leur faire plaisir mais bien parce qu'il y a un besoin. Nombre de post docs sont recrutés parce qu'il n'y a pas de possibilités de recruter de chercheurs permanents. Refus de considérer le post-doc comme une opportunité d'acquérir une formation. La reconnaissance de la thèse passe aussi par la reconnaissance par les labos et les EPST du fait qu'un docteur a l'expérience professionnelle et des compétences suffisantes pour permettre son recrutement dès qu'il est docteur.

Nous sommes attachés à un équilibre entre les métiers de chercheurs et de techniciens. La recherche à besoin des deux.

3. Questions :

Henri Catz nous interroge sur les conditions d'encadrement, le suivi et le contenu des thèses. Analyse globale ? Lien avec les débouchés vers le secteur public, le secteur privé et académique ?

Sud RE : Les thésards sont souvent utilisés comme main d'œuvre.

Le nombre de thèses soutenues fait partie des indicateurs dans l'évaluation des labos, mais pas le nombre de thèses commencées et non soutenues.

Suivant les disciplines les chiffres sont très disparates.

Le travail d'encadrement doit être reconnu.

Un comité de pilotage doit être mis en place.

Les indicateurs devraient être revus pour tenir compte des thèses commencées et non soutenues.

Encadrement des doctorants reconnu et validé par l'école doctorale devraient être un préalable au passage du DHDR.

CSRT : Est-ce qu'il y a une sélection des thésards ?

Sud RE : Oui.

CSRT : Y a-t-il un entretien annuel avec les thésards ?

Sud RE : Oui, mais pas d'évaluation du suivi.

Un membre du CSRT intervient pour donner son assentiment à l'existence d'un comité de pilotage et indique que très souvent le nombre de thésards est trop important par rapport à la capacité réelle d'encadrement.

CSRT : quid de la durée des thèses compte tenu du cycle LMD ?

Sud RE : Nous reformulons notre proposition d'un contrat de « chercheur en formation » qui pourrait dépasser les trois ans de thèse. Nous sommes prêts à discuter des modalités permettant cet allongement pour permettre la finalisation des travaux (publications) et pour concrétiser un projet professionnel. La période de fin de thèse est cruciale pour les doctorantes, la limitation du contrat à 3 ans est contre-productif, en ne leur procurant pas un environnement serein (parfois ils sont même interdits de séjour dans leur labo d'accueil pour des motifs d'assurance)

CSRT : Quelle orientation pour les thésards ? Qu'apporte la thèse ?

Sud RE : les thèses ont une valeur pédagogique importante pour les jeunes chercheurs. Elles apportent une palette de compétences utilisables tant dans des emplois du domaine de la recherche publique que du domaine industriel.

CSRT : Monitorats d'entreprises ?

Sud RE : il ne nous est pas possible de répondre tant que nous ne savons pas ce que cela signifie concrètement.

CSRT : rémunération ? Toutes les thèses doivent-elles être financées et donc rémunérées ?

Sud RE : pour nous toutes les thèses doivent être financées. Les organismes doivent être responsables de l'emploi et de la rémunération des thésards. Nous voulons que les rémunérations soient uniformisées. (Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui entraînant une concurrence entre les organismes, une surenchère entre les financeurs (régions par ex).

Pour finir nous insistons sur :

Notre attachement au statut de fonctionnaire

La suppression de la limite d'âge pour le recrutement des CR2 sans modification de la grille conduit à une absurdité.

Notre désaccord avec l'instauration de rémunérations individualisées.

Et faisons référence à un d'un type de contrat (ASC) toujours utilisé, à la marge, à l'INRA.

Documents complémentaires : « Eléments à destination du CSRT-Eléments de comparaison Internationale (fichiers joints) » (Ces documents ont été envoyé au CSRT par le ministère)